



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 1^o octobre 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

24 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

24 septembre 2026

Etaient présents : 19

Mesdames PEREZ, TARDIEU, ABADIE, BESOMBES, GIRAUD, HARBONN, SAUVAGNAT,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, BONTEMPS, LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, GOUSSET

Procurations : 07

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. BONTEMPS
M. RENOUX avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme GAMBET avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme FLAUGERE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. LE BOUEDEC
Mme SAGNIEZ avait donné procuration à M. LOISEAU
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à Mme GIRAUD

Absents : 01

M. CAZES

M. LICTEVOUT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-07-04

Restaurant scolaire – Approbation de l'APD

Par délibération 2025-07-14 du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de réaménagement et d'extension du restaurant scolaire Jean Jaurès. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux avait alors été estimée à 1 070 882.88 € HT.

Depuis l'équipe de maîtrise d'œuvre a avancé dans les études et a rendu l'Avant-Projet Définitif (APD) au début du mois de juillet 2026.

L'estimation associée à l'Avant-Projet Définitif (APD) s'élève donc à 1 181 247.78 € HT soit une augmentation supérieure de (10.31%) depuis la précédente estimation. Cette augmentation principalement est due à deux aspects :



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

21/10/26



ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_04-DE

Le premier est que s'agissant d'une réhabilitation, tous les couts liés à l'équipement de cuisine n'avaient pas pu être évalués avec suffisamment de précision lors de la visite de candidature et que l'équipe a découvert des éléments lors de l'approfondissement des études. Ce lot est ainsi passé de 150 000.00 € HT lors de l'esquisse à 183 656.00 € HT à l'APD.

Le second tient au report du projet géothermie. En effet lors des réflexions initiales le projet géothermie était attendue en même temps que le projet restaurant scolaire. Ce dernier ne comprenait donc pas de prestations de rafraichissement. Le report de la géothermie implique donc de traiter le confort d'été dans le projet soit un surplus de 38 000.00 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE l'APD de l'opération Extension et Réaménagement du restaurant Scolaire Jea Jaurès et approuve la nouvelle estimation associée pour un montant de travaux de 1 181 247.78 € HT.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 1^o octobre 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

